

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **VINGT-QUATRE JUIN à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 18 Juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas **BOUCHE**, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. **BOUCHE** Nicolas, Maire ; M. **BERTIN** Pierre, Mme **GERBER** Héroïse, M. **PIERROT** Antoine, Mme **LEROY-LAIDEBEUR** Barbara, M. **LEMTIRI** Kacem, Mme **DEWAS** Sabine, M. **BURLION** Nicolas, Mme **LUCOT** Pascale, M. **LAOUTID** Fouad, Mmes **XAVIER** Julie, **COUSIN** Chantal, M. **HUBERT** Thomas, Adjoints ; M. **BLANQUART** David, Mmes **CACHEUX** Martine, **DOUTRIAUX** Céline, **RAMON** Anne, M. **VASSEUR** Quentin, Mme **PILLA** Claire, MM. **LEKIEFFRE** Guillaume, **LEMBREZ** Bertin, **DE RYCKE** Xavier, Mme **VANLEMMENS** Laurence ; M. **FRAPPART** Laurent, Mme **FARBOS** Nathalie, MM. **KINGET** François, **LEOSZEWSKI** Patrick, Mme **DOLIGNON** Valérie, M. **JIMENEZ** Franck ; M. **SCHMITT** François ; M. **GUNS** Gontran, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. **MAGDELAINE** Emmanuel, Adjoint au Maire [pouvoir à Mme **DEWAS** Sabine] ;
Mme **NISOLLE** Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à M. **LEKIEFFRE** Guillaume] ;
M. **BOISSE** Julien, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. **SCHMITT** François].

ÉTAIT ABSENT ET EXCUSÉ :

M. **MOUKRIM** Yassir, Conseiller municipal délégué.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **VASSEUR** Quentin.

O B J E T

N°11

DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES - POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT

CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS - FONDS DE TRAVAUX URBAINS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Considérant la délibération de la Métropole Européenne de Lille en date du 18 avril 2024 entérinant le contrat de ville et des solidarités métropolitain ;

Considérant la délibération de la Région Hauts de France n° 2024.01145 en date du 10 juillet 2024 mettant en œuvre le nouveau cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024 - 2030 : Dispositif Fonds de Travaux Urbains (FTU) ;

Considérant la délibération n°20240627-05 du 27 juin 2024 approuvant la contribution locale au titre du contrat de Ville et des solidarités ;

Considérant les enjeux du contrat de ville et des solidarités et compte tenu des enjeux locaux retenus, à savoir :

- favoriser les chances de réussite éducative et scolaire pour tous,
- œuvrer pour le vivre ensemble, grâce à un engagement de chacun,
- créer les opportunités d'une transition écologique et sociale, juste et désirable,
- agir pour la Santé, état de complet bien-être physique, mental et social,

Depuis plusieurs années, la Commune de Lambersart a fait de la participation des habitants une pierre angulaire de son action citoyenne. Le budget participatif initié par la Commune en est l'un des exemples.

Le quartier Pacot-Vandracq peut bénéficier de fonds d'investissements auprès de la Région sur des micro-projets permettant une synergie complémentaire à ce budget participatif.

La poursuite des réflexions engagées depuis 2020 d'amélioration du cadre du vie du quartier et des usages avec les habitants entre parfaitement dans les objectifs fixés par la Région Hauts-de-France afin de faire évoluer l'espace public et les aménagements en réajustant les éléments apparus comme insuffisants par le biais de la concertation avec les citoyens ou en améliorant les aménagements faisant consensus auprès de la population.

La participation de la Région Hauts-de-France à ces micro-projets est de 50 % maximum pour un montant global de projets qui ne pourra pas dépasser 25 000 € HT. Seules les dépenses d'investissement sont éligibles. Un renouvellement de la demande de fonds est possible.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de solliciter une subvention de la Région Hauts-de-France à hauteur de 10 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le

01 JUL. 2026

Affiché le

01 JUL. 2026

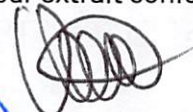


Nicolas BOUCHE

Maire

Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Quentin VASSEUR

Secrétaire de Séance



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM20260624_11
Objet :	Contrat de Ville et des solidarités ? Fonds de Travaux Urbains ? Demande de subvention auprès de la Région Hauts de France
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-24 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Identifiant unique :	059-215903287-20260624-DM20260624_11-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20260624-DM20260624_11-DE-1-1_0.xml	text/xml	950 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20260624.11 contrat de ville _ fonds de travaux.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20260624-DM20260624_11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	420 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2026 à 17h24min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2026 à 17h24min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2026 à 17h24min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2026 à 17h24min36s	Reçu par le MI le 2026-07-01